

Vous avez dit égalité ?

Le féminisme chinois après trente ans de réformes

Tania Angeloff et Marylène Lieber



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/6392>

ISSN : 1996-4609

Éditeur

Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2012

Pagination : 17-25

ISBN : 979-10-91019-05-7

ISSN : 1021-9013

Référence électronique

Tania Angeloff et Marylène Lieber, « Vous avez dit égalité ? », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2012/4 | 2012, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 28 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/6392>

© Tous droits réservés

Vous avez dit égalité ?

Le féminisme chinois après trente ans de réformes

TANIA ANGELOFF ET MARYLÈNE LIEBER

RÉSUMÉ : Après 30 ans de réformes économiques, quel bilan tirer de la situation comparée des hommes et des femmes en République populaire de Chine ? Que peut-on dire des politiques d'égalité ? Les inégalités entre les sexes qui existaient encore dans la Chine de Mao ont-elles disparu ? Ou, au contraire, des facteurs comme la libéralisation du marché du travail et l'adoption de la politique de l'enfant unique ont-ils contribué à déplacer les frontières de ces inégalités, voire à en créer d'autres ? Cet article aborde la manière dont cette question de l'égalité est traitée, tant par le gouvernement que par la Fédération des Femmes de Chine et les associations féministes. Il s'agit de montrer quelles inégalités sont traitées en priorité et quelle est la place de l'État dans le féminisme chinois contemporain.

MOTS-CLÉS : féminisme, féminisme d'État, droits des femmes, égalité entre les sexes.

Depuis près d'un siècle, le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question récurrente du débat politique, économique et social en Chine. On la trouve déjà dans le discours sur la modernité chinoise des premiers réformateurs du début du xx^e siècle. Elle est reprise ensuite par les communistes chinois, dès la fondation du Parti (PCC) en 1921. De même, jusqu'à la fin de la Révolution culturelle et la mort de Mao Zedong, elle ne cesse d'apparaître comme une préoccupation régulièrement réaffirmée à coups de campagnes de masse, par l'intermédiaire du *Quotidien du peuple* et de la très puissante Fédération des femmes de Chine (FFC, *Zhonghua quanguo funü lianhehui* 中华全国妇女联合会).

Après 30 ans de réformes et à l'heure où la Chine est devenue la seconde économie mondiale, cet article entend faire le point sur le traitement de l'égalité entre hommes et femmes en Chine contemporaine. En effet, les réformes économiques ont ouvert la voie à la libéralisation, laissant supposer une moindre place à l'idéologie socialiste, et donc aux discours sur l'égalité – sociale et entre les sexes. Or, la situation est plus nuancée qu'il n'y paraît sur les deux périodes considérées, avant et après les réformes. D'une part, l'État maoïste avait des pratiques discriminatoires en matière d'emploi des femmes⁽¹⁾, qui contredisaient le discours officiel, exposant plus souvent les femmes au travail intermittent et au renvoi au foyer à certaines périodes, comme durant le Grand Bond en avant (1959-1961) et la Révolution culturelle (1965-1968). D'autre part, sur la période plus récente, même dans une économie libéralisée, le régime politique en Chine se revendique encore comme étant une dictature démocratique du peuple et les acteurs politiques restent attentifs aux questions sociales, au nombre desquelles les inégalités entre les sexes. Dans ce contexte, on peut se demander comment la question de ces inégalités est traitée. Quelles sont les actions concrètes menées à la fois par le gouvernement, par la FFC, mais également par les associations de femmes qui se sont multipliées depuis la 4^e Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) ? Ou encore quel est le rôle joué aujourd'hui par la FFC et en quoi consiste le féminisme chinois ?

Le féminisme est défini ici très largement comme un courant de pensée en faveur des droits des femmes et de la disparition des inégalités entre le groupe des hommes et celui des femmes ainsi, plus récemment, qu'entre les femmes. Il s'incarne habituellement à la fois dans des organismes éta-

tiques et dans des organisations citoyennes indépendantes de l'État (associations, ONG), créant ainsi ce que Laure Bereni a qualifié, pour le cas français, d'« espace de la cause des femmes »⁽²⁾. Pour le cas chinois, en raison du monopole de la très gouvernementale Fédération des femmes, on parle parfois de « féminisme d'État », et ce au moins jusqu'à la mort de Mao en 1976⁽³⁾ et, pour certaines féministes, même après cette date⁽⁴⁾. Si le terme de féminisme d'État recouvre généralement un segment particulier des actions en faveur de la cause des femmes, l'usage de ce terme pour le cas chinois incite à penser qu'il n'y aurait toujours pas, ou peu, de place pour des mouvements féministes hors du cadre de l'État. Or la réalité est plus complexe. Non seulement l'existence institutionnelle d'une organisation des femmes a représenté une arène non négligeable dans laquelle certaines féministes ont pu faire entendre leur voix, mais la quête égalitaire poursuivie par le gouvernement a également permis, dès le milieu des années 1990, le développement d'autres ONG et réseaux actifs en matière de droits des femmes.

Partant de la réalité sociale des inégalités entre les sexes d'une part, du discours sur les inégalités d'autre part, et enfin des actions concrètes menées en la matière, cet article pose la question des expressions et des enjeux des féminismes chinois contemporains. Pour tenter d'y répondre, nous dresserons dans une première partie un bilan rapide des inégalités entre les hommes et les femmes, afin de présenter, dans une seconde partie, les actions étatiques concrètes et les programmes d'action mis en place par le gouvernement chinois depuis les années 1990. Une troisième et dernière partie s'interrogera sur la légitimité et le monopole de l'État chinois aujourd'hui en matière d'égalité, et s'intéressera à la quête d'autonomie des

1. Tang Xiaojing, « Les femmes du Grand Bond en avant. Miroirs et masques idéologiques », *Travail, genre et sociétés*, n° 24, p. 61-78.
2. Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in Christine Bard (éd.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
3. Wu Xiaoying, « From State Dominance to Market Orientation: The Composition and Evolution of Gender Discourse », *Social Sciences in China*, numéro spécial « Social Change and Chinese Women », vol. XXXI, n° 2, 2010, p. 150-164.
4. Wang Zheng, « "State Feminism"? Gender and Socialist State Formation in Maoist china », *Feminist Studies*, n° 31, 2005, p. 519-551.

femmes et des féministes, en présentant notamment les trajectoires de quelques-unes des figures de proue du féminisme chinois.

L'égalité entre les femmes et les hommes : quelques éléments d'appréciation

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe qui, bien qu'inscrit dans la Constitution depuis 1950, reste loin d'être réalisé. Dans les grands domaines de la vie sociale : naissance, famille, mariage, éducation, travail, participation politique, salaire, vieillesse, maladie, les femmes chinoises subissent de nombreuses formes de discriminations ouvertes ou voilées⁽⁵⁾. En matière de démographie, Isabelle Attané rappelle notamment que la situation est désormais alarmante puisque le ratio hommes/femmes dans la population est de 105 hommes pour 100 femmes, phénomène inédit à une telle échelle dans l'histoire de l'humanité et signe indéniable des inégalités persistantes entre les sexes⁽⁶⁾.

Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché a eu des conséquences non négligeables sur l'évolution des inégalités entre les sexes. Alors que l'État maoïste (1949-1976) avait cherché – du moins dans le discours officiel et la politique d'emploi – à éradiquer les inégalités entre hommes et femmes et leur ancrage dans les traditions de la Chine pré-communiste, les politiques de réformes et d'ouverture mises en œuvre dès la fin des années 1970 ont, quant à elles, été largement construites sur des représentations traditionnelles du rôle des femmes dans la famille et dans la société⁽⁷⁾. Si la mise en avant de la modernisation économique, à la fois comme projet de développement et comme injonction sociale depuis le début des années 1980, a permis à certaines catégories de femmes, notamment les citadines, d'accéder à un meilleur statut, elle a laissé pour compte une part importante de la population. Le développement économique sans précédent de la Chine a été rendu possible notamment par la discrimination institutionnalisée des migrantes et migrants ruraux et par le développement de l'emploi des jeunes femmes d'origine rurale dans l'industrie d'exportation du Sud de la Chine⁽⁸⁾.

Certes, il est impossible de comparer terme à terme les deux périodes, et l'on ne peut trancher sur la question de savoir si les réformes économiques engagées à la fin des années 1970 ont contribué à atténuer des inégalités déjà existantes bien que déniées par l'idéologie socialiste, ou au contraire si elles les ont renforcées⁽⁹⁾. En revanche, il importe de mettre au jour les inégalités et les discriminations sexuées qui existent aujourd'hui dans la famille, l'éducation, le travail, la politique, entre autres, et de présenter la façon dont celles-ci sont traitées dans les débats institutionnels et militants.

La politique de l'enfant unique, lancée à la toute fin des années 1970, a eu pour conséquence une aggravation du déséquilibre démographique entre les sexes. Réduits à n'avoir qu'un enfant, la majorité des couples orientent leur préférence pour un fils et renouent avec la préséance de l'héritier masculin. La pénurie de femmes qui en résulte conduit les hommes « excédentaires » au célibat forcé, tout en entraînant un développement du trafic de femmes et des violences à leur rencontre. De même, alors que l'éducation est le fer de lance du développement de la Chine, en matière de politique comme dans les discours officiels, la préférence pour les fils conduit à des formes larvées de discrimination devant l'instruction. Si de réels progrès ont été accomplis en matière d'éducation, des disparités persistent, voire se creusent, au détriment des filles, notamment dans les couches les plus défavorisées de la population⁽¹⁰⁾.

Dans le contexte de libéralisation économique, avec le déséquilibre démographique, la sphère du travail est peut-être celle dans laquelle les inégalités apparaissent de manière plus visible qu'ailleurs : discriminations

ouvertes à l'embauche, division sexuelle du travail très marquée, écarts de salaire, licenciements massifs des femmes employées des entreprises d'État dès les années 1990⁽¹¹⁾, régime disciplinaire pour les ouvrières migrantes, moindre participation des femmes en politique, essor du travail du sexe qui avait été éradiqué sous la période socialiste. En matière de travail des femmes et d'emploi, les enquêtes ethnographiques et les études de synthèse abondent pour souligner les nouvelles frontières des inégalités entre les sexes. Nouvelles, parce qu'elles ne reposent plus principalement sur une opposition de genre – hiérarchie d'ailleurs déniée par l'idéologie des années 1950-1970 –, mais voient le sexe, la catégorie socioéconomique, l'âge, l'appartenance ethnique (avec l'opposition très marquée entre milieu urbain et milieu rural) s'imbriquer dans une logique intersectionnelle, qui était moins perceptible quand la lutte des classes l'emportait dans le discours officiel sur toute autre forme d'inégalité.

En bref, l'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être accomplie. Le gouvernement chinois est d'ailleurs conscient du chemin restant à parcourir en la matière, puisque depuis le milieu des années 1980, il a légiféré sur les droits des femmes et lancé plusieurs programmes d'actions pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

Le développement d'un arsenal législatif et de programmes d'actions (1985-2011)

Les rapports sociaux de sexe ont toujours été un élément structurel de la modernité chinoise⁽¹²⁾, et cela a de nouveau été confirmé par la politique gouvernementale post-réformes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Après que toute revendication féministe a été considérée comme une demande bourgeoise durant la révolution culturelle (les rapports sociaux de sexe passant alors après les devoirs à l'égard du pays et du socialisme), les années 1980 et 1990 marquent en effet un tournant, puisqu'on assiste à une réaffirmation des droits des femmes comme un élément essentiel des droits humains et à un développement important de la législation en matière d'égalité entre les sexes.

C'est à cette époque que le gouvernement chinois, conscient qu'il est important pour la grande puissance moderne qu'il entend devenir d'adhérer aux principes internationaux, a commencé à développer une rhétorique d'un État de droit (*yi fa zhi guo*) et à enrichir son dispositif législatif⁽¹³⁾. Dans le

5. Sur ce point, voir Tania Angeloff, *Histoire de la société chinoise*, Paris, La Découverte, 2010 ; Laurel Bossen, « Missing Girls, Land and Population Controls in Rural China », in Isabelle Attané, Christophe Guilmo (éd.), *Watering the Neighbour's Garden: The Growing Demographic Female Deficit in Asia*, Paris, CICRED, 2007, p. 207-228.

6. Voir Isabelle Attané, « Être femme en Chine aujourd'hui : une démographie du genre », dans ce numéro.

7. Margery Wolf, *Revolution Postponed: Women in Contemporary China*, Stanford (CA), Stanford University Press, 1985.

8. Lee Ching-Kwan, *Gender and the South China Miracle. Two Worlds of Factory Women*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 1998.

9. Tania Angeloff, « La Chine au travail (1980-2009) : emploi, genre et migrations », *Travail, genre et sociétés*, n° 23, 2010, p. 79-102.

10. Amandine Monteil, « Éducation : la longue marche des Chinoises », in Tania Angeloff et Marylène Lieber (éd.), *Chinoises au XXI^e siècle : entre ruptures et continuités*, Paris, La Découverte, 2012, p. 43-62.

11. Tang Xiaojing, *Femmes au foyer, filles de fer et retour au foyer. Genre et travail à Shanghai sur quatre générations 1949-2007*, thèse de doctorat, Paris, EHESS-ENS, 2009 ; Tania Angeloff, « Le féminisme en République populaire de Chine : entre ruptures et continuités », *Revue Tiers Monde*, n° 209, 2012, p. 89-105.

12. Wu Xiaoying, « From State Dominance to Market Orientation », *art. cit.*

13. Susanne Brandtstädter, « The Law Cuts Both Ways: Rural Legal Activism and Citizenship Struggle in Neosocialist China », *Economy and Society*, vol. 40, n° 2, 2011, p. 266-288.

même élan, il s'est aligné sur le droit international pour constituer un droit national en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Bien sûr, la période antérieure à la Révolution culturelle avait posé des jalons importants, notamment avec la promulgation, en 1950, de la première loi sur le mariage, qui affirmait notamment l'obligation de la monogamie, l'union par consentement mutuel et l'égalité entre les époux au sein de la famille. Le gouvernement maoïste des premières années, afin de rompre avec les pratiques antérieures et de promouvoir la libération de classe et le service de tous et toutes à l'État, s'était en effet attaché à donner les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes.

Si le gouvernement d'après les réformes a conservé cette position fondamentale sur la question de l'égalité entre les sexes, la législation postérieure aux années 1990 prend une tournure nouvelle. À partir des années 1990, marquées par la tenue à Pékin de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, la Chine a en effet commencé à véritablement légiférer sur les droits des femmes en tant qu'individus – et non plus seulement comme des éléments d'une entité collective comme durant la période antérieure aux réformes. C'est ce que montre cet extrait d'un document publié par le bureau d'information du Conseil des Affaires d'État en juin 1994 :

Les femmes participent activement au développement social, elles sont une force incontournable de la construction économique et des progrès culturels et idéologiques. Elles sont une force vitale dans la Chine des réformes et de l'ouverture sur le monde extérieur et un vecteur de la modernisation (...). En Chine, l'expression « les femmes portent la moitié du ciel » est devenue la meilleure façon de qualifier le rôle essentiel des femmes dans la société.

L'impulsion apportée par les femmes au développement social s'accompagne toutefois de changements importants de leur état d'esprit. Les femmes ont acquis un sens du respect et de la confiance en soi, de l'autonomie et leurs capacités de développement personnel.⁽¹⁴⁾

Les quatre « soi » (droit au respect de soi, à la confiance en soi, à l'autonomie et au développement personnel) apparaissent comme un des éléments nouveaux dans la formulation de la loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes, promulguée en 1992 puis révisée en 2005 (*Funü quan yi baoxian fa*). Ils reflètent la nouvelle compréhension de la « modernisation » qui se diffuse à cette époque et qui insiste sur la création de citoyens et de citoyennes de *qualité (suzhi)*⁽¹⁵⁾. Il importe que les citoyennes chinoises participent à la construction du pays, tout en apprenant à le faire de façon autonome et individuelle, en acquérant les compétences nécessaires pour s'adapter et participer à l'économie de marché⁽¹⁶⁾. Cette idéologie représente une nouvelle acception du droit en Chine, qui tant avant qu'après 1949, n'est pas celle de la pensée libérale qui vise à libérer les individus de leurs jougs, mais pour laquelle, au contraire, le développement d'un appareil législatif vise à permettre aux citoyens et aux citoyennes de se transformer pour le progrès, l'avancement et l'homogénéisation du pays⁽¹⁷⁾.

Durant les deux dernières décennies, le gouvernement chinois a promulgué de nombreuses lois pour promouvoir et protéger les droits des femmes dans la vie politique, sociale, culturelle et économique, et en faire des citoyennes modernes et autonomes (voir tableau page suivante). Ainsi, les femmes chinoises bénéficient-elles aujourd'hui d'un important arsenal législatif de protection de leurs droits, ce qui ne veut pas dire pour autant, comme on l'a souligné, que les discriminations à leur égard ont disparu. Afin de permettre l'application de la législation et de promouvoir dans le même mouvement



Les jeunes déléguées assistent à la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, le 9 septembre 1995 à Pékin.

© UN/DPI 090214/M. Grant

un État moderne débarrassé de ses pratiques « féodales », le gouvernement chinois a également lancé, dès 1995, des campagnes de promotion pour le développement et les droits des femmes et des fillettes.

Toutes ces initiatives gouvernementales reflètent l'importance que le gouvernement chinois accorde aujourd'hui au statut individuel, d'autant plus que l'après réforme est marqué par une violation régulière des droits des femmes. Le statut des femmes est considéré comme représentatif du statut de tous les citoyens ; il représente le sort de la nation dans son entier⁽¹⁸⁾.

Trois programmes d'action pour le développement et les droits des femmes

La tenue à Pékin de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, en septembre 1995, avec en parallèle la tenue d'une conférence pour les ONG à Huairou, marque une étape dans la mesure où c'est à la suite de cette conférence que la Chine lance son premier programme d'action pour le développement des femmes, reprenant les grandes thématiques de la plateforme d'action adoptée lors de la conférence (*Zhongguo funü fazhan gangyao*)⁽¹⁹⁾. Ce programme est promu par le Comité de travail national sur les femmes et les enfants, instance créée en 1990 sous l'égide du conseil des Affaires d'État⁽²⁰⁾ et qui sert d'organe de coordination et de consultation, afin que les gouvernements de chaque province l'adaptent à la situation locale⁽²¹⁾.

- Extrait de la déclaration du bureau d'information du conseil des Affaires d'État de juin 1994, voir « The Situation of Chinese Women », <http://www.nwccw.gov.cn/?action-viewnews-itemid-140654> (consulté le 25 septembre 2012).
- Tamara Jacka, « Cultivating Citizens: Suzhi (Quality) Discourse in the PRC », *Positions*, vol. 17, n° 3, 2009, p. 523-535.
- Wu Xiaoying, « From State Dominance to Market Orientation », *art. cit.*
- Susanne Brandtstädter, « The Law Cuts Both Ways... », *art. cit.*
- Tong Xin, « Mainstream Discourse and the Construction of Public Understanding of Women's Employment », *Social Science in China*, vol. XXXI, n° 2, 2010, p. 135-149.
- Programme pour le développement des femmes chinoises, 1995-2000*, Pékin, Conseil des Affaires d'État, 1995, <http://www.un.org/esa/documents/ga/conf177/natrep/china/nap1997-china.htm> (consulté le 7 mai 2012).
- La présidente de cette commission est également membre du secrétariat de la Fédération des femmes.
- Ce comité est dirigé par le vice-président du Conseil des Affaires d'État et composé de 33 délégués issus de ministères, de commissions ou d'« associations » comme la Fédération des femmes. Chaque province, région et municipalité autonome dispose d'un comité sous l'égide des gouvernements locaux.

Tableau 1 – Les lois chinoises promouvant l'égalité entre les sexes dès 1949.

1950 – Loi sur le mariage
1954 – Entrée du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Constitution
1980 – Deuxième loi sur mariage
1982 – Modification de la Constitution, qui dispose l'égalité entre les sexes (droits des femmes à participer aux prises de décisions politiques, économiques et familiales)
1983 – Ratification par la Chine de la CEDAW – amendement de la seconde loi sur mariage
1985 – Loi sur la succession qui accorde les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes
1986 – Loi sur l'instruction obligatoire pour tous et toutes ; réglementation sur le travail des femmes et des soins aux enfants.
1988 – Réglementations sur le travail des femmes : pour la protection des ouvrières et des employées et concernant la maternité des travailleuses
1990 – Création du comité de travail national sur les femmes et les enfants sous le conseil des Affaires d'État
1992 – Loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes
1994 – Loi sur le travail, avec le rappel du principe de non discrimination à l'encontre des femmes ; promulgation de la loi sur la santé des mères et des enfants
1994 – Interdiction des avortements sélectifs selon le sexe
1995 – 4 ^e conférence internationale des femmes à Pékin ; publication du premier programme d'action (1995-2000) pour le développement des femmes en Chine
2001 – Amendement de la loi sur le mariage (qui interdit la bigamie et les violences domestiques) ; lancement du second programme d'action (2001-2010) pour le développement des femmes en Chine
2002 – Loi sur la population et la planification des naissances (qui réitère notamment l'interdiction des avortements sélectifs)
2003 – Lancement de la campagne « chérir les filles »
2005 – Révision de la loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes.
2008 – Loi sur la promotion de l'emploi ; loi sur le contrat de travail ; loi sur la propriété foncière rurale
2011 – Lancement du troisième programme (2011-2020) d'action pour le développement des femmes en Chine

Au niveau national, les objectifs de ce premier programme d'action étaient 1) de renforcer la participation des femmes aux prises de décision et à la gestion des affaires publiques ; 2) de favoriser l'organisation des femmes en vue de leur participation active à la réforme afin de construire une société moderne et de développer leur compétitivité ; 3) de garantir le droit des femmes au travail ; 4) de promouvoir l'éducation des femmes et d'améliorer leur niveau scientifique et culturel ; 5) d'améliorer la santé des femmes avec la garantie d'accès à la planification familiale ; 6) de promouvoir des familles « harmonieuses » et égalitaires ; 7) d'éradiquer les violences envers les femmes ; 8) d'aider à la promotion des femmes dans les régions les plus pauvres et celles des minorités ; 9) d'améliorer l'environnement social des femmes et leur qualité de vie ; 10) de développer les échanges entre femmes de tous les pays pour favoriser la paix dans le monde ; 11) d'établir un système de collecte de données pour rendre compte de l'évolution du statut des femmes. Parmi ces 11 objectifs, répartis en huit secteurs d'action⁽²²⁾, c'est le développement des femmes des régions rurales les plus pauvres qui a été favorisé⁽²³⁾ – notamment avec la mise en place de projets de micro-crédits pour les femmes⁽²⁴⁾, ainsi que la lutte contre les violences à l'encontre des femmes⁽²⁵⁾.

En mai 2000, à l'occasion du cinquième anniversaire de la conférence de Pékin, la Chinese Womens' Research Society (*Zhongguo funü yanjiuhui*), soutenue par l'ONU Femmes (UN Women) à Pékin, organisait un symposium pour rendre compte de la mise en œuvre de ce premier programme d'action. Force était de constater, à l'époque, et bien que le gouvernement chinois ne l'admette pas dans les documents officiels⁽²⁶⁾, que la Chine des réformes avait notablement contribué à accentuer les discriminations à l'encontre des femmes – notamment des fillettes et en matière de chômage des femmes ou d'augmentation des violences conjugales⁽²⁷⁾.

C'est à cette époque que le Conseil des Affaires d'État lance le second programme pour le développement des femmes⁽²⁸⁾, en se référant notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés par les Nations unies, qui visent entre autres à promouvoir une éducation pour tous, la non discrimination des femmes et une meilleure prise en compte de la santé des mères et des enfants. Ce programme qui s'étend sur 2001-2010, garde des objectifs similaires mais concentre son champ d'action sur six grands thèmes pour lesquels sont systématiquement déclinés des objectifs spécifiques, des mesures politiques à prendre et des législations à adopter, réviser ou mieux appliquer : 1) l'économie ; 2) la prise de décision en politique et dans l'administration ; 3) l'éducation ; 4) la santé ; 5) les lois et 6) l'environnement⁽²⁹⁾.

22. 1) La prise de décision en politique ; 2) l'emploi et la protection du travail ; 3) l'éducation ; 4) la santé ; 5) le planning familial ; 6) la protection juridique ; 7) l'environnement social et le développement des femmes ; 8) la pauvreté. Conseil des Affaires d'État, 1995, *op. cit.*

23. Tamara Jacka et Sally Sargeson, *Women, Gender and Rural Development in China*, Cheltenham (Royaume-Uni), Edward Elgard Publishing, 2011.

24. Voir par exemple Zhang Hong, Feng Yuan, Marylène Lieber, Yang Xiaoning, Xu Xiaopeng, Bai Minchun et Wang Yanchun, *Fupin yu funü canyu fazhan: dui nei menggu liang ge cunzhuang de shehui xingbie diaocha* (Poverty Alleviation and Women in Development: A Gender Case-study on Two Villages in Inner Mongolia), 2000, Pékin, PNUD.

25. Tan Lin, « Quel Statut pour les femmes chinoises ? », in Isabelle Attané (éd.), *La Chine au seuil du XXI^e siècle. Questions de population, questions de société*, Paris, Ined, 2002, p. 329-348.

26. *Programme pour le développement des femmes chinoises, 2001-2010*, Pékin, Conseil des Affaires d'État, 2001, p. 2. Voir « The Program for the Development of Chinese Women (2001-2010) », <http://www.nwccw.gov.cn/?action-viewnews-itemid-140651> (consulté le 25 septembre 2012).

27. Tan Lin, « Quel Statut pour les femmes chinoises ? », *art. cit.*

28. *Programme pour le développement des femmes chinoises, 2001-2010, op. cit.*

29. *Ibid.*

Ce second programme se différencie cependant quelque peu du premier car il favorise davantage l'approche « *mainstream* » prônée par les organisations internationales, c'est-à-dire une approche qui intègre la dimension des rapports sociaux de sexe à chaque étape du processus de prise de décision politique ; il s'éloigne ainsi du discours collectif qui caractérisait le premier programme. Ainsi, s'il était question en 1995 d'améliorer la condition des femmes, car « la qualité du statut des femmes reflète la qualité d'une nation comme un tout »⁽³⁰⁾, le programme lancé en 2001 insiste davantage sur la « responsabilité » de l'État en matière de protection des droits et des intérêts des femmes, même s'il continue, dans le même temps, d'« encourager les femmes à travailler plus dur et à se battre pour un meilleur statut en participant au développement économique et social » du pays⁽³¹⁾.

En 2004, un premier rapport officiel sur le développement des politiques en matière d'égalité des sexes en Chine, préparé à la suite de la 23^e session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies est présenté par le comité de travail pour le développement des femmes et des enfants⁽³²⁾. Ce rapport se concentrait sur les enjeux pour les femmes dans le monde et, bien qu'adoptant un ton officiel positif, ne cachait pas la difficulté à appliquer de façon efficace et uniforme les objectifs du programme, notamment en termes d'emploi, d'éducation, de santé et de participation politique pour les femmes des régions rurales. Il insistait sur la nécessité d'améliorer la coordination entre les différents comités de travail pour le développement des femmes et des enfants aux différents niveaux administratifs.

En 2006, la Fédération des femmes publie à son tour un livre vert qui discute des avancements en matière de droits des femmes et propose une évaluation de leur statut sur les dix années qui ont suivi la conférence de Pékin et le lancement du premier programme pour le développement des femmes⁽³³⁾. Il propose ainsi une analyse des différences entre provinces, municipalités et régions autonomes concernant l'éducation, la santé, l'emploi, la famille, l'environnement et la participation politique. Si le livre vert rend compte d'une amélioration générale du statut des femmes, il pointe cependant la persistance de certaines formes de discrimination, comme les violences domestiques⁽³⁴⁾. Ce rapport est suivi en 2009 par un second livre vert sur les femmes⁽³⁵⁾ qui développe la situation des plus vulnérables d'entre elles comme les migrantes, les femmes au chômage, les femmes ou les fillettes restées à la campagne⁽³⁶⁾, les femmes âgées ou handicapées. Ces deux rapports proposent systématiquement des améliorations pour une meilleure protection des femmes et des filles et se félicitent de la modification de la loi sur la protection des droits et des intérêts des femmes en 2005, ainsi que des décrets d'application déjà en vigueur dans certaines provinces.

Plus récemment, en 2011, le troisième programme d'action pour le développement des femmes a été lancé en parallèle, comme en 2001, du programme d'action pour le développement des enfants. Il reprend les mêmes éléments qu'en 2001, en insistant sur les discriminations qui persistent, notamment en raison du développement de l'économie de marché et de la compétition internationale. Divisé en sept grands thèmes récurrents (santé, éducation, économie, participation politique, sécurité sociale, environnement et protection juridique), il fixe de nouveaux objectifs pour la décennie : développer la participation des femmes à tous les niveaux politiques (en proposant des quotas) et favoriser leur accès à l'emploi. Le programme réaffirme également l'accès pour toutes, quelle que soit leur provenance régionale, à l'assurance maternité et aux soins de base⁽³⁷⁾.



Le slogan en rouge sur le mur dit : "Il est interdit de discriminer, de maltraiter ou d'abandonner les bébés [filles] dans le cadre d'une campagne du Comité du Parti et du gouvernement du Sichuan et dans le bourg de Danshan, septembre 2005. © David Cowhig/Wikipedia

La campagne « chérir les filles » ou l'émergence d'un point de vue différentialiste

Ces trois programmes d'action sont accompagnés d'autres initiatives relatives à la protection des femmes. C'est le cas de la campagne « Chérir les filles » (*guan ai nü'er*) lancée officiellement en 2003, après une période d'expérimentation, pour tenter de rétablir l'équilibre des sexes aux jeunes âges dans la société chinoise⁽³⁸⁾. Afin de contrebalancer la préférence pour les fils, qui se manifeste de manière aiguë après les réformes économiques et le passage rapide à l'économie de marché, le gouvernement chinois a en effet lancé une campagne qui vise à promouvoir l'égalité entre les sexes en valorisant les filles. Si les effets sont assez peu perceptibles, Lisa

30. Conseil des Affaires d'État, 1995, *op. cit.*, p. 2

31. *Programme pour le développement des femmes chinoises, 2001-2010, op. cit.*, p. 2.

32. Session sur le thème « Women 2000: gender equality, development and peace for the twenty-first century » qui s'est tenue en 2000 à New York et est également appelée « Beijing + 5 ».

33. Fédération des femmes de Chine, *Zhongguo xingbie pingdeng yu funü fazhan baogao* (*Zhongguo funü lüpi shu*) (Rapport d'évaluation sur l'égalité entre les sexes et le développement des femmes en Chine [Livre vert sur les femmes en Chine]), Pékin, Institut chinois des études sur les femmes, 2006.

34. En 2004, la loi sur le mariage a été révisée et depuis lors, les violences conjugales à l'encontre des femmes sont officiellement interdites. Une loi spécifique sur la prévention des violences domestiques est actuellement en discussion. Depuis 2003, le réseau contre les violences domestiques de l'association des juristes chinois (*Zhongguo faxuehui fandui jiating baoli wangluo*, Anti-Domestic Violence Network of China Law Society) a rédigé plusieurs propositions de loi (Anti-Domestic Violence Network of China Law Society, *Zhonghua renmin gongheguo jiating baoli fangzhi fa fan jia bao wangluo zhuanjia jianyi gao ji shuomin* (Law of the People's Republic of China on the Prevention and Punishment of Domestic Violence [A draft proposal by Anti-Domestic Violence Network Experts]), Pékin, Anti-Domestic Violence Network of China Law Society, 2010).

35. Fédération des femmes de Chine, *Zhongguo xingbie pingdeng yu funü fazhan baogao* (*Zhongguo funü lüpi shu*) (Rapport d'évaluation sur l'égalité entre les sexes et le développement des femmes en Chine [Livre vert sur les femmes en Chine]), Pékin, Institut chinois des études sur les femmes, 2009.

36. Les enfants laissés à la campagne par les migrant-e-s parti-e-s travailler en ville ou dans les zones économiques spéciales (*liushou ertong*) sont désormais considérés comme un véritable problème social.

37. *Programme pour le développement des femmes chinoises, 2011-2020, op. cit.* Voir *Zhongguo funü fazhan gangyao* (2011-2020 nian), http://www.gov.cn/gongbao/content/2011/content_1927200.htm (consulté le 25 septembre 2012).

38. Isabelle Attané, *En espérant un fils... La masculinisation de la population chinoise*, Paris, INED, 2010, p. 133-139.

Eklund⁽³⁹⁾ affirme que malgré sa dimension critique, notamment à l'égard des institutions qui favorisent la préférence des fils, comme le mariage patrilocal, cette campagne ne comprend aucun programme pour mettre en cause ladite institution. À l'instar des programmes d'actions pour le développement des femmes qui ne discutent jamais des discriminations liées au permis de résidence (*hukou*), qui sont pourtant largement liées aux discriminations envers les femmes des régions rurales, ces mesures peinent à remettre en cause des pratiques discriminatoires encore largement répandues. Par ailleurs, Lisa Eklund affirme que, bien que fondée sur un objectif noble, la campagne repose sur des représentations sexuées qui veulent que les filles soient plus aimantes et douces, et plus proches de leurs parents. Si de tels arguments peuvent favoriser à court terme une préférence pour les filles, à long terme toutefois ils contribuent à renforcer l'idée de différences supposément naturelles entre les femmes et les hommes.

Les programmes d'action pour le développement et les droits des femmes, ainsi que les campagnes qui visent à favoriser l'égalité entre les sexes, ont certes pour objectif l'amélioration générale des droits des femmes, mais ils sont également marqués par la nouvelle idéologie différentialiste qui caractérise le postmaoïsme en Chine⁽⁴⁰⁾. En effet, s'il importe de légiférer afin de favoriser le développement d'individus autonomes capables de s'adapter à l'économie de marché, les droits des femmes vont, au fur et à mesure des programmes d'action, être associés aux droits des enfants, réaffirmant ainsi implicitement une prétendue différence de nature ou spécificité féminine. Non seulement associer les femmes et les enfants revient à souligner la fragilité supposée de ces deux populations, mais cela participe également d'une vision naturaliste de la parenté et des rôles sociaux féminins⁽⁴¹⁾.

Cette idéologie différentialiste est toutefois largement répandue en Chine contemporaine, où la naturalisation des rôles sexués est désormais peu mise en cause. Dans la société de consommation actuelle, la féminité est soulignée à travers l'apologie de la beauté, de la douceur, alors même que naît un débat de société sur la nécessité d'un retour à la maison des femmes, afin qu'elles se consacrent à leur rôle présenté comme naturel⁽⁴²⁾.

Cette idéologie de la différence se reflète dans la terminologie en lien avec les droits des femmes. Dans les années 1990, le terme le plus répandu pour traduire le concept de « genre » était celui de *shenhui xingbie*, littéralement « différence sociale entre les sexes ». Depuis quelques années, c'est le seul terme de *xingbie*, de « différence des sexes » qui est désormais le plus utilisé, laissant à la marge la question de la construction sociale de la différence, en insistant davantage sur les différences pensées comme naturelles. L'usage désormais répandu du terme *xingbie*, y compris dans le discours officiel, traduit la volonté de se démarquer de l'époque antérieure aux réformes – notamment face à la suspicion que fait peser le qualificatif « féministe », littéralement « doctrine du droit des femmes » (*nüquan zhuyi*), une expression aux échos féministes asexués des années Mao. Pour parler de « féminisme », l'usage des termes reste d'ailleurs discuté. Dans les médias et la presse féminine, la préférence est donnée à l'expression *nüxing zhuyi*, littéralement « doctrine du sexe féminin », au détriment de *nüquan zhuyi*, tandis que la Fédération des femmes de Chine a préféré adopter le terme de *funü quanli*, « droits des femmes », pour couper court au débat, mais en en suscitant un nouveau, puisque le terme *funü* renvoie à la désignation confucéenne traditionnelle des femmes⁽⁴³⁾.

C'est dans ce contexte que se comprend le féminisme chinois contemporain qu'on pourrait qualifier de réalité hybride et que nous allons à présent analyser.

Le féminisme contemporain : entre légitimité d'État et quête d'autonomie

L'existence de la Fédération des Femmes de Chine, si elle dénote indéniablement une mainmise gouvernementale, représente toutefois une arène non négligeable pour le développement des revendications en matière de droits des femmes, tout comme pour celui des programmes de recherche.

La Fédération des femmes de Chine : une actrice à l'action ambivalente ?

Officiellement, la Fédération des femmes est une « organisation non gouvernementale », au sens chinois du terme, c'est-à-dire sous la houlette du Parti. Cela signifie qu'elle n'a qu'un pouvoir consultatif et que les directives sur l'égalité des sexes émanent du pouvoir central depuis 1949, date à laquelle le Parti transforma les « Bureaux de femmes » et les regroupa sous l'égide de la Fédération des femmes, dont l'intitulé changea à plusieurs reprises entre « Fédération nationale des femmes démocrates de Chine » (1949), « Fédération nationale des femmes de la RPC » (1957) et « Fédération nationale des femmes chinoises » (depuis 1978). Au départ, la FFC a été conçue comme le parapluie des organisations de femmes déjà existantes. En 1953, elle regroupait déjà 40 000 fonctionnaires pour ne compter que celles qui travaillaient au niveau au-dessus des quartiers et des municipalités⁽⁴⁴⁾. À partir d'un travail sur les archives de la Fédération de Shanghai et d'entretiens avec des femmes retraitées de la Fédération, Wang Zheng s'interroge sur la participation des femmes à la construction d'un État socialiste en se demandant comment leur action a transformé le paysage social et en mettant en lumière non seulement les ambiguïtés du mouvement des femmes, mais également celles du Parti.

Wang Zheng⁽⁴⁵⁾ décrit les membres de la Fédération des femmes comme des féministes d'État. De fait, pendant longtemps, la FFC a été le seul organisme légal pour représenter la cause des femmes. Dans un État patriarcal centralisé tel que la RPC, jusqu'aux années 1980, les lois et politiques prétendument en faveur des femmes n'étaient *de facto* pas toujours claires. Ce flou entre le discours officiel, les motivations politiques et les actions concrètes n'implique pas pour autant qu'il faille se rallier à une vision simplificatrice selon laquelle la Fédération constituerait un bloc monolithique n'offrant pas aux femmes un espace de liberté et d'action. Certes, à travers la Fédération, comme il le fait pour d'autres organisations de masses (Ligue de la jeunesse, organisation syndicale), l'État définit les causes, les méthodes et la vision du changement et se porte garant, en protecteur masculin, des droits et intérêts des femmes. Mais la Fédération des femmes ne se réduit

39. Lisa Eklund, « "Good Citizens Prefer Daughters": Gender, Rurality and the Care for Girls Campaign », in Tamara Jacka et Sally Sargeson (éd.), *Women, Gender and Rural Development in China*, op. cit., p. 124-142.

40. *Ibid.*

41. Tao Jie, « Women's studies in China », *Women's Studies Quarterly*, vol. 24, n° 1-2, 1996, p. 351-363.

42. Tong Xin, « Mainstream Discourse and the Construction of Public Understanding of Women's Employment », art. cit.

43. Tani Barlow, « Politics and Protocol of *Funü* (Un)making National Woman », in Christina K. Gilmartin, Gail Hershatter, Lisa Rofel et Tyrene Whyte (éd.), *Engendering China. Women, Culture, and the State*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2004.

44. Wang Zheng, « "State Feminism"? Gender and Socialist State Formation in Maoist china », art. cit.

45. Wang Zheng, « "State Feminism"? Gender and Socialist State Formation in Maoist china », art. cit. ; Wang Zheng, « Le militantisme féministe dans la Chine contemporaine », *Travail, genre et sociétés*, n° 23, 2010, p. 103-122.

pas à un rôle de représentante symbolique d'un régime de genre masculin et protecteur. Son rôle est plus ambigu, et plus riche qu'il n'y paraît, ne serait-ce que parce qu'il existe entre les féministes qui la composent des désaccords, contestations et conflits d'intérêts et d'objectifs.

Dans les années 1980, la Fédération des femmes a pris une part importante dans le renouveau des sciences sociales sur le genre, en aidant à la création du premier département de recherches sur le genre dans le Zhejiang et en menant une politique éditoriale active. À côté de *Femmes chinoises* (*Zhongguo Funü*), sa propre revue depuis 1949, la Fédération soutient également d'autres revues, telles *Recherches sur les femmes* (*Nüxing yanjiu*) ou encore *Débat sur les recherches féminines* (*Funü yanjiu luncong*), qui ouvrent leurs tribunes à des chercheur-e-s en sciences sociales⁽⁴⁶⁾. Beaucoup d'articles sur le genre paraissent dans la presse généraliste dans la mesure où ils concernent notamment la question de la politique de l'enfant unique et de ses collatéraux (infanticide, avortements tardifs, trafic de femmes et d'enfants).

En dehors de son soutien à la recherche (parfois encore fortement idéologisée et contrôlée, parfois en collaboration avec des universitaires indépendantes) et de sa politique éditoriale, la Fédération a su s'adapter aux mutations socioéconomiques en affirmant sa position de défense des droits des femmes, sans toutefois remettre en cause le rôle de l'État. Les femmes de la Fédération prennent régulièrement position, notamment dans la presse, mais également par le biais d'actions concrètes, pour défendre l'emploi des femmes menacé par les réformes, dénoncer les conditions de travail abusives des migrantes, ou les discriminations à l'égard des femmes en matière de licenciement en milieu urbain, le trafic de femmes et de petites filles ou les violences domestiques. Les fonctionnaires de la Fédération organisent également des sessions de formation et de reconversion dans les grandes villes. Ces interventions qui auraient été jugées subversives jusqu'en 1978 reçoivent aujourd'hui l'assentiment de l'État⁽⁴⁷⁾.

La Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) constitue une rupture en matière d'action féministe. La Fédération ne détient désormais plus officiellement le monopole de l'action en faveur des femmes. Des ONG parviennent à mener des actions efficaces, notamment, pour citer les trois plus célèbres et actives d'entre elles : « Stop à la violence domestique », « Genre et développement » et « Femmes et études sur le genre »⁽⁴⁸⁾. Comme dans d'autres contextes nationaux, il existe une diversité des féministes chinoises (féministes d'État, militantes féministes plus ou moins indépendantes) qui occupent des positions diverses dans « l'espace de la cause des femmes »⁽⁴⁹⁾. Si elles peuvent parfois être en opposition et défendre des intérêts divergents, elles peuvent également se mobiliser conjointement en fonction des contextes et des enjeux. Entre les féministes de la FFC, les militantes féministes d'autres organisations non gouvernementales sans lien direct avec le Parti, et les universitaires ou chercheurs travaillant sur le genre, les idées et les compétences circulent, et une véritable collaboration existe. Il est intéressant de voir que cette diversité de manifestations du féminisme se lit également dans les actrices de ces mouvements qui peuvent à la fois prendre part à l'action militante indépendamment des directives de l'État et occuper des positions officielles.

La production d'un discours renouvelé sur le genre

La production du discours sur les femmes tient, en Chine, à la fois au contexte politique et culturel. Tout d'abord, si l'on remonte en amont de la Conférence mondiale de 1995, le fait que, depuis la deuxième moitié des années 1980, les recherches sur les femmes (en dehors des départements

de sciences sociales d'études féminines) soient menées par les écoles du Parti et par des universitaires qui ne sont pas nécessairement des sociologues est caractéristique de l'histoire des sciences sociales chinoises (placées sous haute surveillance du Parti dès 1953, puis interdites jusque dans les années 1980). Enfin, paradoxalement et pour cette raison, quand elle n'apparaissait pas comme secondaire dans l'analyse, voire non-pertinente, la problématique des rapports hommes/femmes a rencontré des résistances dans le monde chinois dans la mesure où elle semblait renvoyer à une idéologie d'État et du Parti prônant l'égalité entre les sexes⁽⁵⁰⁾.

En second lieu, un discours scientifique, associatif et médiatique sur les femmes et les rapports de genre a vu le jour dans un contexte de modernisation économique et de rupture avec la pensée de Mao. La modernité scientifique telle qu'elle est conceptualisée dans le monde occidental est ainsi apparue comme une clé pour démanteler le maoïsme dans les théories, les programmes de recherche et l'enseignement. Cela explique ce que les féministes américaines qualifient de *gender turn* dans les années 1990, à savoir la remise en cause puis la relégation au second plan du paradigme de classe au profit de celui du genre. Le genre apparaît à ceux et celles qui s'y intéressent comme le moyen de remettre en cause les hiérarchies et les relations de pouvoir et de domination et d'étudier le changement social sans remettre en cause frontalement l'État chinois. Paradoxalement, les universitaires ont été les plus réticents et les plus longs à y recourir dans l'analyse, après le monde associatif et les médias.

La Fédération des femmes a fortement encouragé la production d'études historiques sur les femmes. Le mouvement s'est progressivement étendu. Dans les années 1980, certains historiens et historiennes étaient désireux de s'émanciper des contraintes de l'historiographie du Parti centrée sur les luttes de classes, les révoltes paysannes et les révolutions (principalement française, russe et chinoise). L'histoire sociale, culturelle et l'histoire des femmes devinrent des champs à la mode. À cet égard, une confusion s'opéra, une fois de plus en Chine, entre l'histoire des femmes – conduite du point de vue masculin tant par des hommes que par des femmes, sans perspective critique et aveugle aux problématiques de genre – et l'histoire des rapports de genre – menée par des personnalités féministes, des femmes la plupart du temps.

En toute dernière analyse, la production d'un discours académique sur les questions de genre en Chine s'inscrit dans l'émergence et le développement d'une nouvelle histoire sociale des années 1990 à nos jours⁽⁵¹⁾ et par l'ouverture sur les recherches féministes occidentales, ou encore par la réalisation d'études de genre, en Chine, par des chercheuses occidentales, en particulier anglo-saxonnes⁽⁵²⁾. Dans ces conditions, l'histoire sociale a connu

46. Voir également le site internet *Xingbie yanjiu wenku* (Gender Study Network) <http://www.genderstudy.cn/html/category/922-1.htm> (consulté le 25 septembre 2012).

47. Louise Edwards, « Issue-based Politics: Feminism with Chinese Characteristics or the Return of Bourgeois Feminism? », in David S. G. Goodman (éd.), *The New rich in China. Future Rulers, Present Lives*, London/New York, Routledge, 2008, p. 201-212.

48. Wang Zheng, « Le militantisme féministe dans la Chine contemporaine », art. cit.

49. Laure Bereni, « Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000) », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 2, 2009, p. 301-323.

50. Gail Hershatter et Wang Zheng, « Chinese History: A Useful Category of Gender Analysis », *American Historical Review*, vol. 113, n° 5, 2008, p. 1404-1421.

51. Wang Shuo, « The 'new Social History' in China: the Development of Women's History », *History cooperative*, vol. 39, n° 3, mai 2006, p. 1-8, www.historycooperative.org/journals/ht/39.3/wang.html (consulté le 25 septembre 2012).

52. Christina K. Gilmartin, Gail Hershatter, Lisa Rofel et Tyrene Whyte (éds.), *Engendering China. Women, Culture, and the State*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1994 ; Harriet Evans, *Women and Sexuality in China*, New York, Continuum, 1997 ; Delia Davin, *Chinese Lives: an Oral History of Contemporary China*, New York/Londres, Pantheon/Macmillan, 1988.

un renouveau de ses objets d'étude, des sources qu'elle utilise et de sa méthodologie. Ainsi, l'histoire des femmes a-t-elle pris un essor aux côtés d'études sur les minorités ethniques et de ce qu'on pourrait qualifier de « classes populaires chinoises ». Une véritable réflexion historiographique a été menée. Le courant sur l'histoire des femmes qui en découle invite à revisiter l'histoire chinoise sur plusieurs siècles – voire plusieurs millénaires – en prenant notamment en compte l'origine ethnique. Ainsi, pour donner un exemple concret, on (re)découvre que le phénomène des pieds bandés était limité à l'ethnie dominante *Han* et, chez ces derniers, uniquement pratiqué dans les milieux sociaux privilégiés. En effet, aucune autre minorité ethnique en Chine au cours de l'histoire ne banda les pieds des femmes par souci d'esthétique et pour en réduire leur autonomie ; d'autre part, même chez les *Han*, les familles pauvres et les familles paysannes ne s'adonnaient pas à cette pratique qui les aurait privées d'une main-d'œuvre féminine précieuse.

Des figures de proue entre indépendance, marginalité et collaboration

Les universitaires et chercheurs qui écrivent sur les femmes sont le reflet ou le produit de ce contexte féministe chinois et de son évolution au sein du monde universitaire et ailleurs. À cet égard, sans viser à l'exhaustivité, deux figures nous semblent emblématiques de cette histoire féministe.

Li Xiaojiang

On ne peut évoquer les études chinoises sur les femmes sans mentionner le nom de Li Xiaojiang. Née en 1955, cette dernière est enseignante dans le département de chinois de l'université de Zhengzhou où elle donne aussi des conférences dans le Centre de Recherche et d'Études féminines. C'est en 1983 qu'elle se fait connaître en publiant un article sur le progrès de l'humanité et la libération des femmes, article qui provoque l'ire du PCC, mais qui vaut à son auteure la reconnaissance d'une grande partie du monde universitaire. Elle y affirme que la configuration et l'évolution des rapports de genre précédent et transcendent les rapports de classe.

C'est Li Xiaojiang qui, la première, perçoit le danger que font peser les réformes sur la condition des femmes chinoises. C'est pourquoi elle en appelle à une prise de conscience collective des femmes. Dans cette logique, en 1983, elle fonde la première association indépendante de recherche sur les femmes (*Funü Xuehui*). Cette année-là, l'association organise une conférence pluridisciplinaire sur les recherches féminines. En 1987, à son initiative est créé, à Zhengzhou, le premier centre de recherche sur les femmes de Chine (*Zhengzhou daxue funüxue yanjiu zhongxin*). L'expérience est poursuivie à Changsha et à l'Institut des Langues étrangères de Pékin. Un an plus tard, les « salons » (*shalong*), qui sont des groupes divers, se multiplient dans les universités de Fudan, Pékin, Hangzhou, Wuhan, Jilin... Les événements de 1989, loin de faucher ces groupes en pleine jeunesse, leur donnent un grand dynamisme. Les centres de recherches sur les femmes prolifèrent dans les universités. L'université de Pékin (*Beida*) propose deux enseignements en 1989-1990 : l'un porte sur l'histoire des femmes chinoises (dans le département d'histoire) et l'autre sur les critiques des écrits féministes en Occident (dans le département de littérature).

Ces départements centralisent activement les comptes-rendus des colloques et éditent des catalogues des différentes publications relatives aux études féminines. Les universités de Pékin et de Zhengzhou entreprennent des recherches sur l'histoire orale des femmes. En 1993, l'université de

Zhengzhou va plus loin en créant une université pour les femmes. À l'instigation de Li Xiaojiang, la construction d'un musée sur l'histoire des femmes débute en 1991. Dernier élément et non des moindres, Li dirige une maison d'édition (la *Funü Yanjiu Congshu*) qui publie des ouvrages rédigés par des universitaires, ayant trait aussi bien à des problèmes de démographie, d'économie, de sexualité qu'à des questions juridiques.

Chen Yiyun ou les nouvelles voies de la recherche sur les femmes

Chen Yiyun est un autre cas de figure intéressant pour comprendre dans quelles conditions se fait la production d'un discours sur les femmes quand elle s'effectue en dehors des arcanes de la recherche universitaire et indépendamment de la ligne du Parti, même si au début, comme beaucoup d'universitaires, elle en a été tributaire.

Son parcours est original : née dans les années 1950, à l'instar de Li Xiaojiang, assistante sociale de formation, chercheuse à l'Académie des sciences sociales à Pékin depuis quelques années, elle n'a pas réellement souffert du coup d'arrêt des sciences sociales pendant la Révolution culturelle dans la mesure où elle effectuait alors un travail de terrain sur les problèmes propres aux femmes et à la famille. Durant ces dernières années, outre les questions de prostitution et de maladies sexuellement transmissibles, elle s'est intéressée aux problèmes consécutifs aux changements survenus dans le mariage et la cellule familiale en milieu urbain. Son principal travail a été d'analyser les répercussions des réformes sur l'attitude des gens envers le mariage et la famille et sur les changements des modes de vie. Quel rôle les femmes jouent-elles dans l'élan modernisateur chinois ? Quelles sont les pressions exercées sur elles ? Son hypothèse de départ est la suivante : le destin et la condition de toute femme chinoise sont irrésistiblement liés à sa situation matrimoniale et familiale. C'est là l'origine et la destinée de toute femme en Chine.

Au début des années 1980, Chen participe à une enquête sur les femmes dont les résultats ne lui semblent pas satisfaisants. L'enquête a été conduite par questionnaires. Cette méthode lui semble très contestable. Chen Yiyun apparaît vite comme une pionnière dans le développement des recherches sur les femmes et dans l'élaboration de nouveaux outils. Tout en remettant en cause les méthodes par questionnaire à la chinoise, elle offre une série de réflexions sur l'inadéquation des méthodes occidentales en Chine. Elle met en garde les chercheurs occidentaux et chinois contre les biais de l'enquête sociologique en Chine. Elle fait remarquer que les enquêtés disent toujours ce qu'on attend socialement qu'ils disent d'eux, plutôt que ce qu'ils ressentent ou la manière dont ils agissent réellement.

Pour démontrer la pertinence et la nécessité d'une nouvelle méthode, elle se fonde sur sa propre expérience (novatrice en Chine et rendue possible par l'ouverture du pays). En effet, parallèlement à son activité universitaire, Chen anime depuis la fin des années 1980 des émissions de radio et de télévision dans lesquelles des femmes exposent leurs difficultés. Elle effectue des thérapies familiales et conduit des enquêtes de terrain dans telle ou telle province. À partir de ces différentes pratiques, Chen met en relief quatre facteurs structurants dans la recherche sur les femmes : d'une part, la diversité des réalités suivant les différences sociales et les disparités géographiques. Dans un domaine de recherche où l'on a tendance à parler des femmes comme d'une réalité très homogène, sa prise de position est éminemment novatrice. D'autre part, la Fédération des femmes de Chine doit être reconnue à sa juste valeur, ce qui ne revient pas pour autant à la mettre sur un piédestal. Ensuite, le développement d'une méthode anthropologique

est nécessaire. Enfin, les échanges internationaux sur la question des femmes sont l'un des fondements de la réussite, même si, dans une certaine mesure, la recherche sur les femmes concernant la Chine doit être sinisée.

Chen n'est pas une exception. Tout en ouvrant la voie à une certaine forme de recherche sur les femmes, plus « anthropologique », elle fait partie de cette mouvance de chercheurs qui, en sciences sociales, remet en question la suprématie des chiffres, communique avec l'Occident et cherche une méthode susceptible de répondre à la spécificité et à l'étendue du pays. Lors du sommet des ONG à Pékin, à l'occasion de la Conférence mondiale sur les femmes (1995), il est apparu que les chercheurs et chercheuses chinois bénéficiaient depuis quelques années d'une plus grande autonomie que par le passé, qui leur confère une très forte vitalité. Celle-ci est sans doute ce qui frappe le plus, surtout lorsque l'on compare la production chinoise sur le sujet avec la production occidentale.

Pour parfaire le tableau, il faudrait évoquer la figure de féministes chinoises transnationales, telle Wang Zheng. Militante féministe et universitaire, dans la seconde moitié des années 2000 elle fonde et codirige, à l'Université Fudan de Shanghai, l'Institut mixte des Études Genre entre Fudan et l'Université du Michigan, après avoir réalisé sa thèse aux États-Unis et pris un poste de Professeur associé à l'Université du Michigan. Sans doute ces féministes occupent-elles une place à part dans le féminisme chinois contemporain, tout en l'influençant par leurs doubles formations et réseaux, chinois et internationaux.

Conclusion

La volonté du gouvernement central de construire un État de droit a servi l'égalité entre les hommes et les femmes dans la mesure où, depuis les années 1990, les tenants du régime ont promu de nombreuses lois pour tenter de contrer les discriminations à l'encontre des femmes. Si l'application concrète de ces lois reste partielle, comme dans la plupart des pays d'ailleurs, il apparaît que l'existence d'une organisation gouvernementale comme la Fédération des femmes est loin de ne représenter qu'une mainmise du gou-

vernement sur les revendications d'égalité. En effet, elle autorise l'émergence d'une arène de discussion et de débat, qui a favorisé non seulement le développement des études de genre en Chine, mais également l'émergence de réseaux féministes.

Les enjeux et ambiguïtés du féminisme chinois sont lisibles, on l'a vu, dans le champ lexical actuellement en débat en Chine. Ces débats philologiques reflètent une histoire des idées riche et complexe mais inachevée, entre volonté d'émancipation de l'Occident et revendication d'une modernité chinoise. Cette dernière advient, en écartant l'idéologie maoïste aujourd'hui révolue, et en valorisant l'esprit des réformes économiques et de l'ouverture aux mouvements féministes internationaux, non sans ambivalences. Le féminisme chinois contemporain est à la fois le produit de son histoire ancienne et plus récente, en lien et en rupture avec le féminisme occidental avec lequel le dialogue s'est accru depuis 1995. En ce sens, l'étude du féminisme chinois contemporain constitue une entrée idéale pour étudier les questions politiques et sociales de modernité, de pouvoir et de contre-pouvoir dont on a tenté ici de donner un aperçu. Il questionne également la conception occidentale actuelle du genre, qui insiste sur la fluidité des identités sexuées, puisqu'il permet de rendre compte de l'ancrage particulier de celles-ci, qui se construisent à l'encontre de la conception biologique et scientifique de la différence qui a émergé au XVIII^e siècle en Europe.

■ **Tania Angeloff est maître de conférence habilitée à diriger des recherches à l'Université Paris-Dauphine, Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales.**

Tania Angeloff, IRISSO - bureau P 408 ter, Université Paris-Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris cedex 16, France (tania.angeloff@dauphine.fr).

■ **Marylène Lieber est professeure associée en sociologie, Institut des Études Genre, Université de Genève.**

Bureau 5360, Uni Mail, Boulevard du Pont d'Arve 40, CH - 1211 Genève 4, Suisse (marylene.lieber@unige.ch).